

Ainsi, le conseil municipal va confier un travail d'inventaire des chemins à l'Association des chemins du Nord-Pas-de-Calais Picardie. Il s'agit d'une association de défense des chemins ruraux des Hauts-de-France. Créée à l'initiative de chasseurs et de randonneurs de Picardie en 2004, suite à de multiples atteintes portées aux chemins ruraux (dégradations, annexion partielle ou totale, ...), elle s'est largement développée, notamment avec le soutien de la Région et de la Fédération régionale des chasseurs.

L'association a diverses missions telles que la sensibilisation du public à l'intérêt des chemins, l'incitation des élus à recenser et préserver le patrimoine communal qui maille leur territoire en leur proposant des outils adaptés et une aide importante ou encore la coordination des actions de reconquête, de restauration et d'entretien des chemins ruraux.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites qui seront données à ce projet.

Ces dernières années, de nombreuses actions ont été menées partout en France pour préserver l'environnement et transmettre un monde meilleur à nos enfants. Que ce soient des collectivités locales, des associations, des agriculteurs, des chasseurs, des particuliers, chacun prend conscience de cette nécessité d'entretenir notre nature et de préserver la faune et la flore. C'est tous ensemble que nous pourrons réussir !

Grippe aviaire

La grippe aviaire ou *influenza aviaire*, est une maladie infectieuse, virale, très contagieuse. Elle touche presque toutes les espèces d'oiseaux, sauvages et domestiques et peut, selon les souches, se transmettre à l'homme.

L'infection peut causer toutes sortes de symptômes chez les oiseaux, depuis une maladie bénigne jusqu'à une maladie rapidement mortelle qui peut provoquer de graves épidémies.

A la date du 16 février 2022, environ 350 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène en élevage, 33 en faune sauvage et 15 en basse-cour ont été recensés en France.

Actuellement, ce sont 5 communes (FORMERIE, CAMPEAUX, CANNY-SUR-THERAIN, SAINT-SAMSON LA POTERIE et VILLERS-VERMONT) qui sont soumises à des restrictions après que des cas d'influenza aviaire aient été découverts en Seine Maritime.

Des mesures renforcées de surveillance, de biosécurité et de limitation des mouvements d'oiseaux, ont été mises en place pour limiter les contacts entre les élevages et les oiseaux sauvages.



Compte tenu de la proximité avec les communes citées ci-dessus, nous vous demandons d'être vigilants si vous possédez des oiseaux domestiques, des poules, canards, ... et de ne pas les laisser divaguer dans les rues, champs, de la commune. En cas de doute ou de demande de conseils, vous pouvez vous adresser aux vétérinaires de secteur.

La direction départementale de la protection des populations doit être informée en cas de mortalité et de signes cliniques anormaux.

Pour mémoire, en 2020, **3,5 millions de volailles** ont été abattues dans le Sud-Ouest de la France pour limiter la propagation du virus.

Bilan de la collecte du recensement de la population

La campagne de recensement de la population s'est déroulée du 20 janvier au 19 février 2022. Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement ...

Les premiers enseignements de la collecte montrent que la commune compte 211 logements d'habitation dont 188 résidences principales, 14 résidences secondaires et 9 logements vacants.

99% des foyers ont répondu à l'enquête.

158 logements ont été recensés par internet soit 75 %.

Merci à Emilie AREVALO pour son excellent travail d'agente recenseuse.

Le nombre d'habitants devrait rester stable autour de 480 habitants. Il faudra attendre les chiffres de population qui seront publiés au 1^{er} janvier 2023.

Nous vous remercions d'avoir pris du temps pour remplir les questionnaires sur internet ou au format papier.

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur le site internet www.gremevillers.fr en cours d'actualisation

Directeur de publication : le Maire de Grémévillers - Conception : les membres de la commission communication

IPNS



FLASH INFOS n° 9 – Mars 2022

Plan 1 million d'arbres en Hauts-de-France

Le Conseil Régional a lancé, en avril 2020, un plan *1 million d'arbres en Hauts-de-France*, représentant une enveloppe de 6 millions d'euros sur 3 ans, pour encourager les collectivités locales, les associations, les lycées, à planter des arbres et arbustes. La région est en effet une des moins boisées ; 1 million d'arbres doivent ainsi être plantés en 3 ans.

Face à l'urgence climatique, cette action permettra de lutter contre les effets du changement climatique, favoriser la biodiversité, limiter les îlots de chaleur, améliorer l'infiltration des eaux pluviales, la qualité de l'air, le cadre de vie des habitants, sensibiliser la population au respect de l'environnement, ...

Les opérations de plantations sont ainsi soutenues dans le cadre d'un appel à projets. Les plantations retenues peuvent être des boisements en plein, des bandes boisées ou présentes le long de cours d'eau (ripisylve), des bosquets d'arbres, des alignements d'arbres, des plantations coordonnées sur plusieurs sites.

Les espèces choisies doivent être locales, adaptées aux conditions des sols et diversifiées.

La subvention du projet est plafonnée à 90 % HT des dépenses portant sur les plants et les fournitures (protections, paillage, tuteurs). Le montant des dépenses éligibles est plafonné à 10 euros / plant.

Le projet de la commune a été porté en collaboration avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV) dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Une 60^{aine} d'arbres a ainsi été plantée le long du chemin des Vignes afin de reconstituer une haie ; quelques arbres ont également été plantés individuellement à l'entrée de GREMEVILLERS, au croisement situé après la mare aux sangsues et à CHOQUEUSE, le long d'un chemin.



Ces plantations ont été réalisées le samedi 12 février dernier en présence des membres du conseil municipal de GREMEVILLERS, de la société de chasse, du conseil des jeunes et des habitants. Nous avons eu la visite de Madame Véronique TEINTENIER, Vice-Présidente du Conseil Régional chargée de la biodiversité.

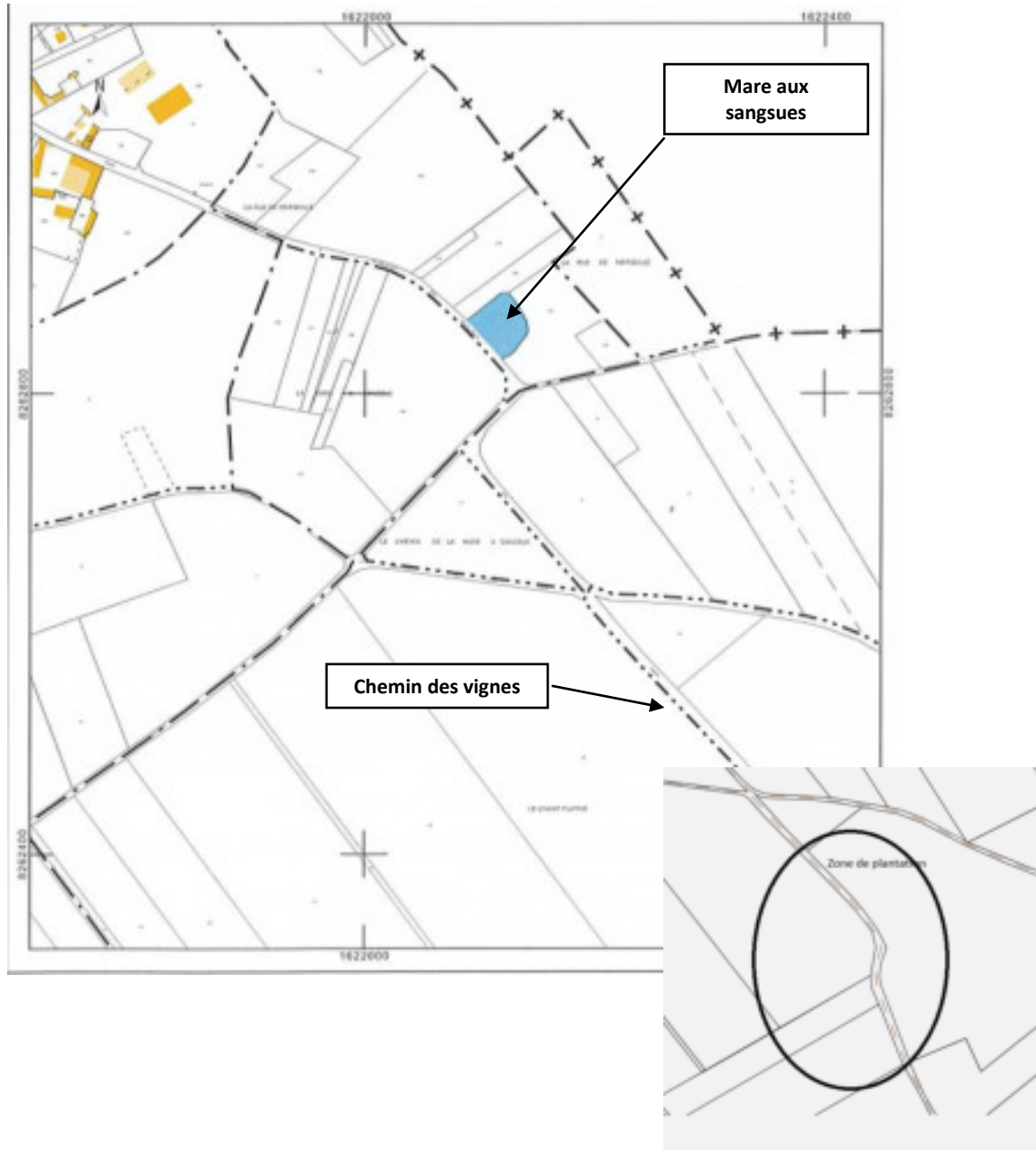
Le temps a été clément et a permis de réaliser ces plantations dans de bonnes conditions.



Vous pouvez d'ores et déjà retrouver l'article de la CCPV en ligne sur son site <https://www.picardieverte.com/environnement/developpement-durable/plantation-de-haies/>

Un article a également été publié dans le journal l'Eclairer la Dépêche le 1^{er} mars dernier.

Localisation des plantations



Les différentes essences plantées ont été choisies dans le respect des conditions de l'appel à projet.

Ont ainsi été plantés des charmes, des chênes de variétés différentes, un châtaignier, des hêtres, un noyer, des cornouillers sanguins, des noisetiers, des aubépines, des fusains d'Europe, des bourdaines, des houx, des troènes, des viornes, un liquidambar et des sols pourpres.



La bourdaine ou *Rhamnus frangula* est un arbuste buissonnant, au feuillage caduc, qui pousse lentement. Les feuilles ovales, vert foncé, lustrées, rougissent en automne. De minuscules fleurs vertes apparaissent en fin de printemps. Elles sont suivies en octobre-novembre de petits fruits charnus et sphériques, rouges, noircissant à maturité et appréciés des oiseaux.

Originaire des forêts tempérées allant du Connecticut jusqu'au nord de la Floride et en Louisiane, le **Liquidambar** porte aussi le joli nom de copalme d'Amérique. C'est un bel arbre élégant et majestueux au port pyramidal. Son feuillage cuivre, or ou pourpre est une des merveilles de l'automne.



Carpinus, le **Charme**, est un genre d'arbres et d'arbustes de la famille des Bétulacées (anciennement de la famille des Corylacées qui est maintenant intégrée aux Bétulacées). Ce genre compte une trentaine d'espèces des régions tempérées de l'hémisphère nord, d'Asie mineure et d'Europe. Ils fournissent un excellent bois de chauffage, du bois de trituration et différents bois de service. Une forêt constituée principalement de charmes est appelée une charmaie ou une charmerie. Une allée de charmes taillés en topiaire est appelée charmille.

Considéré comme le roi des arbres, le **chêne** symbolise la puissance et la pérennité : il est l'arbre le plus grand et le plus majestueux de nos forêts de l'hémisphère nord, mais sa croissance est lente. Son port ample, imposant, élégant lui est tout à fait caractéristique, ainsi que ses feuilles alternes, entières, lobées ou dentées, selon les espèces, qui se dotent de superbes couleurs automnales. L'écorce a un aspect fissuré. Ses fleurs unisexuées apparaissent en mai : les mâles font des chatons pendants tandis que les femelles se groupent sur les jeunes rameaux par deux.



Les viornes, ou *Viburnum*, sont des arbustes appréciés au jardin pour leur floraison parfumée. Selon les espèces, elles fleurissent en hiver ou au printemps : découvrez-les ! Les **viornes**, genre **Viburnum**, appartiennent à la famille des Caprifoliacées. Il en existe environ 200 espèces : ce sont des arbustes qui atteignent généralement **entre 1,5 et 4m de haut** selon les espèces. La **floraison des viornes, qui intervient soit en hiver, soit au printemps, est très parfumée**, blanche (rose pâle pour certaines variétés), et toujours généreuse. Les petites fleurs sont rassemblées en corymbe ; durant l'été et en automne, elles sont remplacées par des baies rouges ou noires très décoratives. Côté feuillage, les viornes sont **parfois persistantes, plus généralement caduques** : dans ces cas-là, elles nous gratifient à l'automne d'un beau feuillage aux couleurs flamboyantes.

Le **noyer commun** ou **noyer** (*Juglans regia* L.), est un arbre assez commun, originaire d'Eurasie, cultivé pour son bois recherché en ébénisterie et ses fruits, les noix, riches en huile. C'est le seul représentant en France de la famille des Juglandacées. Il est parfois appelé calottier, écalonnier, gojeutier ou noyer royal.



La commune remercie le Conseil régional et la Communauté de Communes de la Picardie Verte pour le soutien apporté, sans lequel elle n'aurait pu engager un tel projet. En cas de reconduction de cette aide pour 2022-2023, la commune présentera un nouveau dossier.

Il est d'ailleurs important de rappeler que toute dégradation sur les plantations peut être punie par la loi ; **la personne responsable pourra être tenue de remettre en état les plantations dégradées à ses frais.**

Dans la continuité de ce projet et toujours dans l'esprit de préserver l'environnement, la commune souhaite mener un travail approfondi de recensement, d'entretien et d'accessibilité des chemins communaux.

En effet, notre commune a la chance d'avoir de nombreux chemins, très souvent utilisés par les promeneurs. Ils font partie de son patrimoine à préserver et à transmettre aux générations futures. Les chemins favorisent la biodiversité, luttent contre l'érosion des sols et participent à la retenue des eaux de ruissellement. Et valoriser les chemins, c'est les connaître et les mettre en valeur (entretien régulier, remise en état, aménagements tels que signalétique, plantations d'arbres, ...).